



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 avril 2025

N°2025-26

OBJET : Vote du Budget Primitif 2025 - Budget Commune M57

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, régulièrement convoqué le 09/04/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESI, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, François Giorgi, Hervé Vilain, Jean-François Pietri

Absents : Martin Pietri, Marc Quilichini, Arielle Martinetti, Dorothée Karasz-Schneider, Christiane Bouillet

Avaient donné procuration : Arièle Martinetti à Joelle Martinetti, Dorothée Karasz-Schneider à Stéphane Bertrand, Christiane Bouillet à JM Balesi

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jacques Simon, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1000)	DEPENSES	RECETTES
		608 000,00	044 116,54
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 107 000,00	246 050,00
	001 Solde d'exécution de la gestion d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 114 181,54
	Total de la section d'investissements (2)	1 708 000,00	1 708 000,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		1 760 180,54	1 078 240,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 871 930,54
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 760 180,54	1 760 180,54
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 468 080,54	3 468 080,54



Fait et délibéré les Jours Mois et An que dessus.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	9
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,

La secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003008-20250415-382025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025





**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 avril 2025

N°2025-27

OBJET : Vote du Budget Primitif 2025 - Budget Assainissement - M49

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, régulièrement convoqué le 09/04/2025, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESI, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Hervé Vilain, Martin Pietri, François Giorgi, Jean-François Pietri

Absents : Martin Pietri, Marc Quilichini, Arielle Martinetti, Dorothée Karasz-Schneider, Christiane Bouillet

Avaient donné procuration : Arièle Martinetti à Joelle Martinetti, Dorothée Karasz-Schneider à Stéphane Bertrand, Christiane Bouillet à JM Balesi

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jacques Simon, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les propositions nouvelles du Budget annexe assainissement M49, de l'exercice 2025 :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	67 526,63	107 750,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		20 223,47	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		107 750,00	107 750,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1069)	11 750,00	57 075,96
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		45 325,96	0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		57 075,96	57 075,96
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		164 825,96	164 825,96



Fait et délibéré les Jours Mois et An que dessus.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	9
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,

La secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003008-20250415-392025-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SAN GAVINU DI CARBINI**

Séance ordinaire du 14 avril 2025

Membres en exercice : 14
Membres présents : 9
Procuration : 3
VOTES : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 2

N°2025-22

OBJET : Vote du Compte Administratif 2024 -Budget commune M57

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 09/04/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESI, Maire.

Etalent présents : Jean-Marie Balesi, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Hervé Vilain, François Giorgi, Jean-François Pietri

Absents : Dorothée Karasz-Schneider, Martin Pietri, Marc Quilichini, Arielle Martinetti, Christiane Bouillet

Procurations : Arièle Martinetti à Joelle Martinetti, Dorothée Karasz-Schneider à Stéphane Bertrand, Christiane Bouillet à JM Balesi

Monsieur Jacques Simon est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

I - INFORMATIONS GENERALES		1
EXECUTION DU BUDGET - RESULTATS		01

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reporte résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 473 422,02	1 700 460,25	1 404 114,45	A1 1 787 462,00
Investissement	402 318,22	601 100,00 (2)	916 311,11	A2 1 118 461,54
Dont 1988		0,00		
Fonctionnement	1 011 104,40	1 105 291,60 (3)	577 803,34	A3 671 990,54

	RESTES A REALISER (4)		
	Dépenses	Réception	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 1 107 000,00	III + IV 249 066,00	B1 -860 945,00
Investissement	I 1 107 000,00	III 249 066,00	B2 -860 945,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

	RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
		(6)
TOTAL	A1 + B1	923 207,00
Investissement	A2 + B2	254 216,54
Fonctionnement	A3 + B3	671 990,54



Le Maire s'étant retiré lors du vote, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le compte administratif,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture le 15/04/2025,

Monsieur le Maire, Jean-Marie Balesi,

Le secrétaire de séance,

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le tribunal
administratif de Bastia dans un délai de
deux mois à compter de la date exécutoire.*



Membres en exercice : 14

Membres présents : 9

Procuration : 3

VOTES : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SAN GAVINU DI CARBINI**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14/04/2025

N°2025-23

OBJET : Vote du Compte Administratif 2024 – Budget Assainissement - M49

L'an deux mille vingt-quatre, le 14/04/2025 à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 09/04/2025 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESI, Maire.

Présents : Jean-Marie Balesi, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Hervé Vilain, François Giorgi, Jean-François Pietri,

Absents excusés : Martin Pietri, Marc Quilichini, Arielle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider, Christiane Bouillet

Procuration : Arièle Martinetti à Joelle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider à Stéphane Bertrand, Christiane Bouillet à JM Balesi

Monsieur Jacques Simon est élu secrétaire de séance,

Le Maire s'étant retiré lors du vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif de l'exercice 2024 du Budget Assainissement M49 et arrête ainsi les comptes :



SAN GAVINO Budget assainissement - SAN GAVINO Budget assainissement - CA - 2024

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et litres)	Section d'exploitation	A	42 364,66	G	28 698,94	G-A	-13 665,82
	Section d'investissement	B	11 760,00	H	67 761,96	H-B	46 011,96

		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	6 567,86 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	91 337,91 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	152 010,32	Q= G+H+I+J	86 460,80	=Q-P	-66 549,43

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		=E+F	0,00	=K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	48 922,41	= G+H+K	28 698,94		20 223,47
	Section d'investissement	= B+D+F	103 087,91	= H+I+L	67 761,96		-46 325,96
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	152 010,32	= G+H+I+J+K+L	86 460,80		-66 549,43

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit,

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission en préfecture le 15/04/2025,

Monsieur le Maire, Jean-Marie Balesi,

Le secrétaire de séance,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 avril 2024

N°2025-25

OBJET : EXAMEN ET VOTE du Compte de Gestion 2024 Budget commune M67

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbinì, régulièrement convoqué le 09/04/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESI, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie Balesi, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Hervé Vilain, François Giorgi Jean-François Pietri,

Absents : Martin Pietri, Marc Quilichini, Arielle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider, Christiane Bouillet

Avaient donné procuration : Arièle Martinetti à Joelle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider à Stéphane Bertrand, Christiane Bouillet à JM Balesi

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jacques Simon, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie de Sartène à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

vote le compte de gestion 2024, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.



Fait et délibéré les Jours Mois et An que dessus.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	9
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,

Le secrétaire de séance,



**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE SAN GAVINO DI CARBINI**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 avril 2025

N°2025-24

OBJET : EXAMEN ET VOTE du Compte de Gestion 2024 - Budget Assainissement

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 17h30, le conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini, régulièrement convoqué le 09/04/2024, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BALESI, Maire.

Étaient présents : Jean-Marie Balesi, Jacques Simon, Jeannie Paule Beretti, Joëlle Martinetti, Emmanuelle Carcary, Stéphane Bertrand, Hervé Vilain, Martin Pietri, François Giorgi, Jean-François Pietri,

Absents : Martin Pietri, Marc Quilichini, Arielle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider, Christiane Bouillet

Avalent donné procuration : Arièle Martinetti à Joelle Martinetti, Dorothee Karasz-Schneider à Stéphane Bertrand, Christiane Bouillet à JM Balesi

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Hervé Vilain, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie de Sartène à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

vote le compte de gestion 2024, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.



Fait et délibéré les Jours Mois et An que dessus.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	9
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Votes : pour	
contre	
abstention	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE MAIRE,

Le secrétaire de séance,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SAN GAVINO DI CARBINI - Budget commune**

Date de Convocation :	Décisions N° :	Membres : En Exercice : 14	Présents : 9	Votants : 12
09/04/2025	2025/20			

Le 14/04/2025

le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Balesi Jean-Marie, Maire,

Etaient présents : Balesi Jean-Marie, Beretti Jany-Paule, Bertrand Stéphane, Carcary Emmanuelle, Giorgi François, Martinetti Joelle, Pietri Jean-François, Simon Jacques, Vilain Hervé**Etaient excusés :** Martinetti Arielle, Pietri Martin, Bouillet Christiane, Karasz-Schnelder Dorothee, Quillohini Marc,**Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024**

le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 916 311.11 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 577 803.34 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : 198 850.43 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 94 187.20 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 1 107 000.00 €

En recettes pour un montant de : 246 055.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 671 990.54 €

Extrait certifié conforme,

Fait à SAN GAVINO DI CARBINI, le 14/04/2025,

le Maire, JM Balesi,
le secrétaire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SAN GAVINU DI CARBINI - Budget assainissement**

Date de Convocation :	Décisions N° :	Membres : En Exercice : 14	Présents : 9	Votants : 12
09/04/2025	2025/21			

Le 14/04/2025

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de JM Balesi, Maire.

Etaient présents : Balesi Jean-Marie, Beretti Jany-Paule, Bertrand Stéphane, Carcary Emmanuelle, Giorgi François, Martinetti Joelle, Pietri Jean-François, Simon Jacques, Vilain Hervé,

Etaient excusés : Karasz-Schneider Dorothee, Martinetti Arielle, Pietri Martin, Bouillet Christiane, Quilichini Marc

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 : Budget assainissement

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -91 337.91 €

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : -6 567.85 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent INV - 001) de la section d'investissement de : 46 011.95 €

Un solde d'exécution (Déficit Fonc - 002) de la section de fonctionnement de : -13 655.62 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 45 325.96 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : -20 223.47 €

Extrait certifié conforme,

Fait à SAN GAVINO DI CARBINI, le 14/04/2025

le Maire, JM Balesi,

le secrétaire,



Membres en exercice : 14

Membres présents : 9

Procuration : 3

VOTES : 12

Pour : 10

Contre :

Abstention : 2

N° 2025/28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SAN GAVINU DI CARBINI

Séance ordinaire du 14/04/2025

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

L'an deux mille vingt-cinq, le 14/04/2025 à 17h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la commune de San Gavino di Carbini sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BALESI, dûment convoqués le 09/04/2025.

Présents : Joëlle Martinetti, François Giorgi, Jeannie Paule Beretti, Jacques Simon, Emmanuelle Carcary, Hervé Vilain, Jean-François Pietri, Stéphane Bertrand

Absents excusés : Martin Pietri, Marc Quilichini, Arielle Martinetti, Dorothée Karasz-Schneider, Christiane Bouillet

Procuration : Arièle Martinetti à Joelle Martinetti, Dorothée Karasz-Schneider à Stéphane Bertrand, Christiane Bouillet à JM Balesi

Monsieur Jacques Simon est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.75 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.31 %
- taxe d'habitation : 14 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Où la proposition du Maire sur la situation financière de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité / par ... voix pour, ... voix contre et ... absentions

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit:

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 17.75 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.31 %
- taxe d'habitation : 14 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction régionale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.



Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission en préfecture le 15/04/2025,

Monsieur le Maire, Jean-Marie Balesi,

Le secrétaire de séance,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.



COMMUNE : 300 SAN GAVINO DI CARBINI
 ARRONDISSEMENT : 2A SARTENE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SARTENE

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 462 054	17,75	90,40	1 525 000	270 688	17,75	270 688
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 904	53,31	190,61	2 900	1 546	53,31	1 566
Taxe d'habitation (TH)	873 906	14,00	58,00	845 600	118 384	14,00	118 384
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	390 618	390 618		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	755 726	14,00	40,00	725 400	40 622	40,00	40 622

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	17,75		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	390 618 = 1,000000	53,31		
Taxe d'habitation (TH)	390 618	14,00		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	29 114			19 994	0	0	38 224	87 332

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	390 618	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	87 332	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	477 950
---	---------	---	---	--------	---	---	---------

À AJACCIO
 Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
 FRANCOIS MARTIN

Le
 Pour la Préfecture,

Le 02 Avril 2025
 Pour la Commune de SAN GAVINO DI CARBINI

 LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003008-20250415-402025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025





COMMUNE : 300 SAN GAVINO DI CARBINI
 ARRONDISSEMENT : 2A SARTENE
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SARTENE

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	194	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	25 898	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	0	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal	11 952	e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	6 372	b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotations pour perte de THLV	13 428	Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	29 114
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	845 600	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	1,141209
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	42 383	d. Taux FB commune 2020	5,50
		d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	12,25
		e. Bases dégrévées majo THS	42 383		

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :	Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :		
	national 11	de 2025	de 2024	(col. 13 - col. 14)	a. National	>>>	>>>
	départemental 12	13	14	15	b. Communal	>>>	>>>
		13	14	15	Taux maximum :		
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	99,35	8,95000	90,40	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>	>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	196,38	5,77000	190,61	b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>
Taxe d'habitation (TH)	23,88	68,50	10,50000	58,00			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>			
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		a. Tx moy. 75% départemental		Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique		17,08	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		b. Taux maximum de la majo					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003008-20250415-402025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

